

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2574

AVIS PUBLIC est donné que le 25 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2574 intitulé :

« Concernant des modifications au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 dans le but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 10 avril 2024 et qu'un certificat de conformité a été émis le 11 avril 2024, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 12^e jour d'avril 2024.

La greffière adjointe,



M^e Marie-Pascale Lessard